

RÉUNION DE SYNTHÈSE VENDREDI 12 AVRIL 2019

COMPTE - RENDU

Durée de la réunion : 2h
94 participants

Le diaporama projeté en séance est en ligne et accessible à tous sur le site internet www.garedunord2024.fr

1. INTRODUCTION

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur-modérateur de la réunion, accueille les participants et introduit la réunion dédiée à la synthèse de la concertation. Il rappelle que cette synthèse est partielle, la concertation ne prenant fin que le 18 avril.

Il présente la tribune :

- ⊗ Aude LANDY-BERKOWITZ, Présidente du directoire de la SEMOP Gare du Nord 2024,
- ⊗ Shiva BARIMANI, directrice de programme, SEMOP
- ⊗ Stéphane COUGNON, Directeur du programme grand projet Paris Nord 2024
- ⊗ Yannick DENIS, architecte, Valode & Pistre

Il présente également François Desmazière, tiers indépendant, puis annonce le déroulé :

- ⊗ Rappel du projet
- ⊗ Intervention du tiers indépendant
- ⊗ Présentation des données de la concertation
- ⊗ Bilan et premières pistes de réflexion
- ⊗ Temps d'échanges

2. RAPPEL DU PROJET

Aude LANDY-BERKOWITZ, Présidente du directoire de la SEMOP Gare du Nord 2024, explique que la réunion a vocation à relayer ce qui a été dit au cours de la concertation. Elle rappelle que la concertation prendra fin le 18 avril. D'ici là, il est possible de continuer à s'exprimer sur le projet. L'ensemble des contributions seront prises en compte.

En attendant, la réunion de synthèse permet de présenter une vision globale de la concertation et des sujets qui ont été traités. De plus, elle permettra de présenter au public les pistes de réflexion suivies.

Stéphane COUGNON, Directeur du programme grand projet Paris Nord 2024 chez SNCF Gare & Connexions, rappelle que le projet est né du constat de la hausse de la fréquentation de la gare et du trafic. En effet, la Gare du Nord compte actuellement 700 000 voyageurs par jour. D'ici 2024, elle en comptera 800 000, 900 000 d'ici 2030. Aussi, il s'est avéré nécessaire de mener une véritable transformation de la gare.

Dès 2016, un travail interne a été mené avec un bureau d'études sur un schéma directeur indicatif pour vérifier la faisabilité d'une extension de la gare afin d'améliorer l'ensemble des flux.

Une première concertation a alors eu lieu pour recueillir les attentes des parties prenantes sur un tel projet. Toutes les contributions ont été recueillies dans un bilan de la concertation qui a été intégré au cahier des charges de l'appel d'offre lancé en juillet 2017.

En juillet 2018, l'équipe emmenée par Ceetrus a été pressentie. S'en est suivie une phase de stabilisation du projet. En décembre 2018, leur offre a été officiellement validée.

Depuis, une société de projet a été créée, la SEMOP, en charge du financement du projet, de sa maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des espaces qui permettra d'amortir l'investissement initial.

Par ailleurs, avant la création de la SEMOP, un droit d'initiative a été ouvert le 26 octobre. Il a fallu attendre sa fin pour entamer la concertation qui a débuté le 1^{er} mars.

SNCF Gare & Connexions est le garant du projet porté par la SEMOP. Elle s'assure que le cahier des charges est respecté.

3. INTERVENTION DU TIERS INDÉPENDANT

François DESMAZIÈRE, tiers indépendant, précise que pour l'heure, il n'est pas possible d'établir un bilan de la concertation, celle-ci n'étant pas encore terminée, mais d'exprimer un premier sentiment.

Il rappelle ses missions :

- ⊗ Observer la concertation, la façon dont elle a été menée mais également la qualité, la sincérité et la transparence des informations délivrées.
- ⊗ Rendre compte : un bilan de la concertation sera rédigé et rendu au cours de la semaine du 22 avril. D'ici là, il est encore possible de solliciter le tiers indépendant.
- ⊗ Être artisan du dialogue. Le tiers indépendant a toutefois été peu sollicité, seulement 8 interlocuteurs sont intervenus par son intermédiaire.

Et livre ses impressions :

- ⊗ **Le calendrier a été très contraint.** L'organisation de la concertation s'est faite rapidement et en temps réel. D'où certains retards pris dans les réponses aux questions du public ou dans la mise en place de la maison du projet.

Aussi, François DESMAZIÈRE suggère de desserrer les délais en repoussant la date de dépôt du permis de construire prévue le 18 avril.

- ⊗ **Le projet s'inscrit dans un environnement complexe**, où plusieurs projets sont concomitants. Cela rend les informations moins lisibles, moins compréhensibles pour le public. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer la coordination entre les projets afin de présenter une information claire et accessible au public. En ce sens, François DESMAZIÈRE indique avoir rencontré Jean-Louis Missika (adjoint à l'urbanisme de la mairie de Paris) pour échanger à ce sujet. De même, un rendez-vous avec la maire du 10^{ème} est également prévu.
- ⊗ **Il reste des points à approfondir**, notamment la volumétrie du bâtiment prévu du côté de la rue du Faubourg Saint-Denis ; les dispositifs de travaux, qui doivent être les plus fins et les mieux planifiés possible. Dans ce cadre, François DESMAZIÈRE recommande d'assurer une concertation continue pour que l'échange avec le public se poursuive dans des modalités adaptées.

François DESMAZIÈRE ajoute qu'il reste joignable et attentif aux suites que prendra la concertation.

4. LE FILM DE LA CONCERTATION

Un film de synthèse de la concertation est diffusé.

5. LES DONNÉES DE LA CONCERTATION

Aude LANDY-BERKOWITZ rappelle que la SEMOP existe depuis le 22 février 2019. La concertation, organisée de manière volontaire, a débuté le 1^{er} mars, sous le regard d'un tiers indépendant.

LE DISPOSITIF DÉPLOYÉ

- ⊗ Le dossier d'information : 1250 exemplaires qui ont été diffusés lors des rencontres.
- ⊗ Le site internet du projet, qui comptabilise 6900 visites depuis le 1^{er} mars, avec 4400 nouveaux utilisateurs. L'espace dédié à la participation sera clôturé le 18 avril à minuit. Néanmoins, le site internet restera en ligne.
- ⊗ La maison du projet, installée dans la gare et ouverte au public.
- ⊗ La concertation a été annoncée par différents canaux d'informations : une conférence de presse, envoi de mails, actualités sur le site internet, réseaux sociaux, distribution de flyers, site de la mairie du 10^{ème} arrondissement, affiches.
- ⊗ Les flyers : génériques (8000 exemplaires distribués) et thématiques (4000 exemplaires distribués).

- ⊗ Les réunions : hormis celle dédiée aux travaux, toutes les réunions ont eu lieu dans la même salle pour faciliter l'accès des participants. Au total, 4 réunions thématiques ont été organisées.
- ⊗ Les visites de la gare : 3 visites ont eu lieu.

LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

- ⊗ 49 personnes inscrites pour participer aux visites.
- ⊗ 302 participants aux réunions publiques, avec 66 interventions orales, 16 avis écrits sur les fiches dédiées et 144 propositions exprimées.
- ⊗ Sur le site internet : 40 questions ont été posées via le formulaire de contact. De plus, 68 propositions ont été déposées sur la plateforme contributive. Elles ont donné lieu à 63 commentaires.
- ⊗ 10 mails ont été adressés au tiers indépendant.

Une équipe dédiée a été mise en place pour traiter les contributions et répondre aux questions posées via le site internet.

La SEMOP s'engage à prendre le temps d'intégrer toutes les contributions. C'est pourquoi une réunion visant à faire le bilan de la concertation aura lieu le 14 mai. Aussi, le dépôt du permis de construire est repoussé.

6. BILAN DE LA CONCERTATION

ORGANISATION DES FLUX ET DES CHEMINEMENTS

Yannick DENIS, Architecte, Valode & Pistre, présente les éléments exprimés par le public sur ce thème. Il indique que la séparation des flux de départs et d'arrivées a été accueillie positivement par le public. Par ailleurs, la problématique de la concentration des aménagements dans la partie sud-est de la gare a été exprimée, de même que la nécessité d'améliorer les parcours et de mettre en place une signalétique efficace.

A partir de ces éléments, des réflexions ont été engagées en vue d'améliorer le projet pour :

- ⊗ S'assurer que les espaces de circulation soient confortables et les parcours lisibles pour tous les usagers
- ⊗ Déployer des solutions innovantes en matière de signalétique digitale et physique pour faciliter les déplacements

ARCHITECTURE

Yannick DENIS note que la qualité architecturale du projet et ses ambitions esthétiques ont été approuvées par le public. Toutefois, la volumétrie du bâtiment interroge et les façades est et nord doivent être améliorées.

Aussi, un travail sera mené pour :

- ⊗ Envisager la modification de la volumétrie sur la partie nord de la gare
- ⊗ Retravailler les façades de l'écostation bus et du nord de la gare

ESPACES PAYSAGERS EN TOITURES

Yannick DENIS signale que les espaces verts proposés par le projet sont approuvés pour le public. Toutefois, celui-ci souhaite que l'accès soit amélioré afin de profiter à l'ensemble des usagers de la gare et du quartier. La question de l'entretien et de la sûreté de ces espaces est également questionnée.

C'est pourquoi il est prévu de :

- ⊗ Augmenter la superficie des espaces paysagers en toiture de manière significative
- ⊗ Garantir une accessibilité libre et aisée aux espaces en toiture

VELOSTATION

Shiva BARIMANI, directrice de programme, SEMOP, rappelle que le projet prévoit une vélostation de 1200 places située à l'est de la gare et dont l'accès se fera par le hall des départs et par la rue du Faubourg Saint-Denis.

Le principe de la vélostation a été très bien accueilli par les riverains et les usagers qui ont exprimé le souhait de pouvoir disposer de services connexes (douches, vestiaires, etc.). Toutefois, la demande d'une station avec une plus grande capacité a été exprimée. De même, le public est en attente d'un rééquilibrage de l'offre de places de stationnement dans le quartier.

Aussi :

- ⊗ Les réflexions sont engagées pour renforcer l'offre de stationnement vélo et de nouvelles mobilités urbaines aux alentours de la gare.

ECOSTATION BUS

Shiva BARIMANI rappelle que la gare routière ne change pas de localisation par rapport à la situation actuelle. Lors de la concertation, des interrogations ont émergées concernant les entrées et sorties des bus sur la rue du Faubourg Saint-Denis. Par ailleurs, les participants ont exprimé le souhait d'avoir des espaces d'attente sécurisés et protégés des intempéries.

C'est pourquoi le projet prévoit :

- ⊗ D'approfondir les études sur l'optimisation des entrées/sorties des bus au niveau de la rue du Faubourg Saint Denis

INTERFACES DU PROJET AVEC LA VILLE

Aude LANDY-BERKOWITZ indique que les interfaces en question sont nombreuses. Au cours de la concertation, le souhait d'avoir une réelle intégration du quartier a été exprimée à plusieurs reprises. Elle concerne notamment le lien avec le métro La Chapelle, le partage entre les différents modes de transports, l'amélioration de la liaison piétonne en direction du

nord. De même, le public souhaite voir un réaménagement des abords de la gare pour les rendre agréables et sécurisés. Par ailleurs, il y a une demande pour une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes (RATP, SNCF, SEMOP, mairie du 10^{ème} arrondissement, etc.).

En conséquence, les pistes de réflexion engagées sont les suivantes :

- ⊗ Engagement de la SEMOP dans la participation financière au Projet Urbain Partenarial pour réaménager les espaces publics aux abords de la gare
- ⊗ Au sujet de l'errance, poursuite du dialogue avec les associations, la ville et les travailleurs sociaux qui sont d'ailleurs invités à se faire connaître si elles le souhaitent
- ⊗ Propositions de réponses architecturales pour assurer la propreté des espaces dans et aux abords de la gare, en évitant les recoins notamment
- ⊗ Réflexion sur le réaménagement de la cour des taxis

LOGISTIQUE

Shiva BARIMANI rappelle que la zone logistique est prévue au nord. La concertation a fait émerger des questionnements sur la gestion des livraisons. Par ailleurs, une demande concernant la livraison par voie ferroviaire a été exprimée.

Aussi, parmi les pistes de réflexions engagées figurent :

- ⊗ La gestion de la logistique à un opérateur unique pour optimiser les flux de camions tout en réservant les voies ferrées au trafic voyageurs
- ⊗ La mutualisation des livraisons et de l'évacuation des déchets
- ⊗ Le recours à l'utilisation de camions électriques

Aude LANDY-BERKOWITZ ajoute que l'idée est d'optimiser l'existant et de profiter du projet pour apporter une meilleure organisation.

SECURITE

Shiva BARIMANI explique que la Gare du Nord et ses abords sont actuellement perçus négativement. La nécessité de maintenir le commissariat dans la gare s'est exprimée lors de la concertation.

Aussi :

- ⊗ La question de la sécurité publique a été introduite à la conception du projet dès sa genèse
- ⊗ En parallèle, un travail en collaboration avec des bureaux d'études spécialisés se poursuit pour déployer des dispositifs adaptés

TRAVAUX

Shiva BARIMANI note que la nécessité de mettre en place un dispositif d'information et de sécurité efficace pendant les travaux a largement été exprimée, tout comme la nécessité de coordonner les travaux du projet avec les chantiers environnants (hôpital Lariboisière). Des inquiétudes ont été exprimées concernant les nuisances induites par les travaux sur le fonctionnement de la gare, la pollution, le bruit, la circulation, etc.

En conséquence, le maître d'ouvrage s'engage à :

- ⊗ Préciser le dispositif d'information de proximité prévu en phase travaux
- ⊗ Poursuivre les études détaillées pour minimiser l'impact sur le voisinage
- ⊗ Poursuivre la recherche de solutions innovantes pour la maîtrise des nuisances

NOUVEAUX USAGES

Aude LANDY-BERKOWITZ signale que la question des nouveaux usages a suscité beaucoup de contributions et de suggestions. Elle rappelle la volonté du projet de créer un véritable lieu de vie qui doit néanmoins composer avec des contraintes techniques. Toutefois, la recherche d'équilibre entre les différents types d'activités est au centre du projet.

Les besoins des riverains concernant les services du quotidien ont été entendus (Poste, pôle de santé pluridisciplinaire). De même que le souhait exprimé de faire de la Gare du nord une vitrine de la consommation responsable et de créer un lien entre le projet et le tissu économique et associatif local. A noter que des demandes très hétérogènes ont été exprimées qui ne pourront pas toutes être satisfaites.

Partant de là, il a été décidé de :

- ⊗ Poursuivre les discussions avec le groupe La Poste pour une implantation à l'intérieur de la gare
- ⊗ Mettre en place des groupes de travail avec les commerçants
- ⊗ Travailler avec la Ville et la Mairie du 10^{ème} arrondissement pour aider/accompagner le commerce local, en lien avec l'artisanat et l'économie sociale et solidaire. Le travail se fera en lien avec les acteurs locaux dès les mois de juin, juillet 2019.

CONCERTATION

Comme l'explique **Aude LANDY-BERKOWITZ**, la concertation a été riche d'enseignement.

Les participants à la concertation ont apprécié l'effort de transparence du maître d'ouvrage. Ils ont exprimé la volonté de poursuivre le dialogue dans ce sens.

C'est pourquoi il est prévu :

- ⊗ De poursuivre le dialogue dans les phases ultérieures avec l'ensemble des parties prenantes (riverains, usagers, commerçants, travailleurs sociaux...)
- ⊗ La rédaction d'une charte sur la concertation et les règles du jeu pour les prochaines étapes
- ⊗ L'installation d'une grande maison du projet au cœur de la gare

Aude LANDY-BERKOWITZ remercie les participants explique que leurs suggestions doivent désormais être intégrées. Elle présente les prochaines étapes de la concertation, à savoir :

- ⊗ Fin de la concertation le 18 avril
- ⊗ Présentation du bilan le 14 mai
- ⊗ Dépôt du permis de construire

7. ÉCHANGES

Jean-Baptiste POINCLOU introduit le temps d'échanges et rappelle qu'il sera encore possible de s'exprimer et de poser des questions jusqu'au 18 avril à minuit.

Jean-Pierre LEROUX estime que le projet ne répond pas aux besoins des usagers et des riverains. Il reconnaît l'utilité de la concertation mais craint que la prise en compte des suggestions du public ne modifie le projet qu'à la marge. Il souhaite exprimer plusieurs remarques :

- La nécessité d'améliorer les flux voyageurs dans la gare est évidente. Toutefois, les choix d'aménagements du projet vont continuer à concentrer les flux au sud de la gare déjà saturé.
- Il aurait été pertinent d'aménager le nord de la gare afin de proposer un lien avec la promenade urbaine et l'hôpital Lariboisière.
- L'aménagement des abords de la gare sont incontournables dans l'élaboration cadre du projet. Or, selon lui, cette question n'a pas été prise en compte tout de suite mais après coup.
- Enfin, il estime que le projet consiste en une privatisation de la gare qui se fait au détriment des usagers.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, rappelle que la SEMOP n'intervient pas sur l'ensemble de la gare. Certains espaces restent gérés uniquement par la SNCF. De plus, il ne s'agit pas d'une privatisation mais d'une concession, c'est-à-dire une occasion pour la SNCF de profiter d'un acteur privé pour améliorer l'ensemble de la gare tout en veillant à ce que les besoins des usagers soient avant tout pris en compte.

Stéphane COUGNON, SNCF Gare & Connexions, confirme qu'il ne s'agit pas d'une privatisation et que la SNCF restera présente tout au long de l'opération. De plus, dès 2023, tout ce que la SEMOP aura construit en termes d'équipements ferroviaires sera livré à SNCF Gare & Connexions. La SNCF reste propriétaire de tous les espaces. Il ajoute que le projet répond à un programme précis qui nécessite une vraie coordination entre les parties prenantes. Concernant les aménagements aux abords de la gare, un travail conjoint a été mené sur la mobilisation de l'espace public, la circulation de tous les modes de transport. Par ailleurs, la cour des taxis et le parking vont faire l'objet d'études pour l'amélioration de l'intermodalité et la place des voitures.

Pierre COULOGNER, Association Vivre Gares du nord et est, questionne le volume du bâtiment projeté et ses conséquences sur les immeubles de la rue du Faubourg Saint-Denis. Il demande quelles actions seront engagées pour les habitants de ce point de vue. Il souhaite également savoir comment seront adaptés les cheminements pour les personnes en fauteuils roulants.

Yannick DENIS, Valode & Pistre, rappelle qu'il y a une distance de 22 à 35 mètres entre le bâtiment projeté et les immeubles de la rue du Faubourg Saint-Denis. Aussi, leur ensoleillement ne sera que peu impacté. Cela sera présenté de manière très précise dans l'étude d'impact.

Concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), environ 50 ascenseurs supplémentaires sont prévus dans le cadre du projet. Depuis le début du projet, un travail est mené avec un bureau d'étude spécialisé sur la question des handicaps, pas seulement physiques.

Sur la question du volume du bâtiment au nord, une réflexion de réduction du volume est engagée.

Concernant les façades, la façade est va être retraitée pour être moins monolithique et plus poreuse.

Une intervenante demande où se situera le dépose-minute.

Stéphane COUGNON, SNCF Gare & Connexions, explique que la possibilité de déployer le dépose-minute sur le parvis ou en souterrain est étudiée. L'objectif est de dégager un espace au sein d'un environnement déjà largement contraint.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, ajoute que des démarches ont été engagées dans ce sens et qu'un premier retour devrait intervenir en juin.

Une intervenante souhaite aborder la question du devenir des publics en errance.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, précise que l'objectif du projet n'est pas de déplacer le public en errance mais de participer à trouver une solution avec les acteurs concernés (associations, travailleurs sociaux, mairie du 10^{ème} arrondissement).

Stéphanie GUIN souhaite savoir si l'immeuble du 177 rue du Faubourg Saint-Denis va être démolit pour faciliter les entrées et sorties des bus de l'écostation.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, indique que l'immeuble du 177 rue du Faubourg Saint-Denis ne sera pas démolit et qu'aucune expropriation n'est prévue. En effet, l'immeuble n'est pas dans le périmètre de la SEMOP. Ce dernier correspond seulement à l'emprise de la gare.

Philippe Girault, Association SOS la Chapelle, demande si des liens seront créés entre la promenade urbaine et la Gare du Nord. En effet, il craint que le nord de Paris ne soit délaissé par le projet.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, rappelle que le maître d'ouvrage s'engage à étudier cette possibilité. Toutefois, là aussi, cet espace ne fait pas partie du périmètre du permis de construire de la SEMOP.

Pascal Rousseau, conseil syndical du 193 rue du Faubourg Saint-Denis, souhaite aborder deux questions :

- La volumétrie : à la lecture du dossier de concertation, on comprend que des efforts ont été faits pour réduire la volumétrie du bâtiment. Or, il signale qu'on lui avait auparavant indiqué que le bâtiment ne dépasserait pas la taille de la galerie basse. Il souhaiterait que le projet se fasse dans ces conditions.
- Les nuisances induites par le projet, notamment sonores. Il souhaite savoir si des mesures d'aides financières sont prévues pour aider les riverains à installer des dispositifs anti-bruit.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, explique que la concertation concerne l'intérêt collectif de la gare et du quartier et pas les intérêts particuliers. Ceci étant, les problématiques individuelles ne sont pas laissées de côté. Aussi, il est possible de s'adresser à un interlocuteur dédié au sein de la SEMOP.

Alessandro CARDILE demande quels liens seront créés entre le quartier de la Chapelle et la Gare du Nord afin de fluidifier les circulations.

Elie JOUSSELIN, PCF, signale que les personnes travaillant dans la gare ne semblent pas intégrées au projet. Or, le 112 rue de Maubeuge où se trouve le restaurant d'entreprise va être détruit. Il souhaite donc savoir où il sera relocalisé. Par ailleurs, il demande si le permis de construire sera déposé juste après la réunion du 14 mai.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, indique que le dépôt du permis de construire interviendra bien après la réunion de bilan de la concertation du 14 mai.

Stéphane COUGNON, SNCF Gare & Connexions, signale que les personnes qui travaillent dans la gare sont informés du projet par des rencontres régulières avec le maître d'ouvrage. Il est prévu la tenue d'un forum en gare tous les 3 mois pour recueillir les attentes et avis des employés qui vivent la gare au quotidien.

Concernant le bâtiment du 112 rue de Maubeuge, celui-ci est assez ancien. Sa démolition fait partie de la requalification de la rue de Maubeuge. Or, le bâtiment comprend des logements SNCF, le restaurant d'entreprise ainsi que la bibliothèque, ce qui nécessite un temps de réflexion important sur leur relocalisation et le logement. C'est pourquoi le bâtiment ne sera pas impacté avant 2024.

Tony LUONG, souhaiterait qu'un bureau d'accueil soit prévu dans le projet.

Stéphane COUGNON, SNCF Gare & Connexions, signale que des agents d'accueil sont présents et visibles dans la gare pour aider les voyageurs. Toutefois, la réflexion sur l'amélioration de ce service est constante. A ce propos, une signalétique à destination des voyageurs Eurostar a été déployée.

Une intervenante, Association demain La Chapelle, se dit favorable au projet. Toutefois, elle interroge l'accès à la Gare du nord depuis le quartier de la Chapelle car actuellement, le cheminement piéton et vélo est rendu difficile par la saturation de la rue du Faubourg Saint-Denis et le couloir souterrain.

Elle propose l'installation d'une station vélo de 2000 places sur la promenade urbaine.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, rappelle que le projet prévoit une vélostation de 1200 places. Toutefois, la demande d'augmentation des places a été entendue, il s'agit d'un axe de travail qui sera approfondi, notamment en collaboration avec l'association Paris en Selle.

Henry FAÏ, souhaite savoir si l'ouverture d'un bureau de poste est prévue. Par ailleurs, il demande des précisions sur les raisons pour lesquelles l'installation d'une piscine et d'un cinéma n'est pas possible. En effet, le cinéma est un équipement culturel important.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, explique que la SEMOP a contacté la direction de la Poste pour engager des discussions sur son retour dans la gare. Il s'agit en effet d'un vrai besoin pour le quartier et les usagers. Toutefois, il s'agit d'une décision qui lui appartient.

Sur les usages, elle rappelle que la diversité des usages a été placée au cœur de la réflexion du projet.

Shiva BARIMANI, SEMOP, indique que l'installation d'une piscine est rendue impossible par des problématiques techniques. Par ailleurs, il n'est pas possible d'insérer la construction d'un tel ouvrage alors que la gare doit continuer à fonctionner.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, ajoute que la SEMOP projette l'intégration d'un centre médical où exercent des médecins proposant des tarifs accessibles à tous.

Laurent KIEM, acteur associatif pour le public en errance, propose d'ouvrir des temps de rencontre avec les riverains qui le souhaitent. Par ailleurs, il souhaite savoir ce qu'il en est de l'accès à l'emploi lors des travaux du projet puis à terme.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, indique que la SEMOP a pris l'engagement de continuer à travailler sur le problème de l'errance. Il est donc prévu d'organiser un atelier à ce sujet. A noter qu'un atelier sur la question des personnes à mobilité réduite sera également organisé.

Concernant les emplois, des modalités sont prévues pour favoriser l'emploi local et la réinsertion, avec notamment des clauses intégrées au cahier des charges soumis aux entreprises lors de leur sélection. Un forum de l'emploi sera organisé en partenariat avec la Ville de Paris.

Alessandro Cardile réitère la question sur la saturation du couloir souterrain de la Chapelle et sur l'accès de la gare par le nord où le flux est important. Il signale que la rampe logistique qui mène au boulevard de la Chapelle pourrait être exploitée. De plus, il suggère d'étendre l'immeuble de la gare sur la longueur afin de le rendre moins haut, plus long, et d'en faire un lien entre la Gare du nord et la Chapelle.

Aude LANDY-BERKOWITZ, SEMOP, indique que la question du lien entre la Gare du nord et la Chapelle a bien été entendue. Elle rappelle que la zone ne fait pas partie du permis de construire de la SEMOP qui, toutefois, souhaiterait également apporter des solutions dans ce sens. Les réflexions sur la faisabilité sont engagées, mais il n'est pas possible d'apporter des réponses précises actuellement. Les premiers retours sur cette question interviendront en juin.

8. CONCLUSION

Aude Landy-Berkowitz remercie les participants pour leur présence et leur participation tout au long de la concertation. Elle signale la satisfaction des équipes d'avoir recueilli des propositions riches et indique que la réunion prévue le 14 mai fera un bilan complet et exhaustif de tout ce qui a été dit.

Elle rappelle que suite à la concertation, le dépôt du permis de construire a été reporté et invite les participants à continuer à participer et à s'informer via le site internet et la maison du projet.

Jean-Baptiste POINCLOU clôt la réunion et rappelle que la concertation est ouverte jusqu'au 18 avril à minuit.